

Image not found or type unknown



lèsion après indivision

Par **anton**, le **18/11/2011** à **12:01**

bonjour

j ai divorcé de mon ex femme le 8 avril 2010, l indivision a été faite le 1 octobre 2009, la maison a été estimée 140 000€, je lui ai donc remis de frais de soulte 70 000€.

j ai fait des travaux de peinture depuis son départ en 2008 ce qui pourrait faire une plus-value. je dois vendre la maison environ 180, 190 000 €, mon ex femme a le droit de me demander la moitié de la différence si elle a fait une demande de lésion auprès du tribunal mais je ne sais pas comment faire pour le savoir, si elle l a fait avant le 1 octobre 2011 .

pouvez vous me renseigner.

cordialement